

**ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNEL AGRICOLE DE
BESANCON GRANVELLE Ferme du lycée agricole de Besançon rappelle Escargots cuisinés à la crème**



- Noms des modèles ou références concernés : Escargots cuisinés à la crème et au pontarlier (du lot 1519) Escargots cuisinés à la crème et au vin blanc (du lot 1519)
- Marque : L'escargot de Cendrey
- Lot 1519 Date de durabilité minimale 01/11/2025
- Conditionnements : Verrines Marmite 640TO100
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **25.056.058**
- Zone géographique de vente : **Départements : DOUBS (25)**
- Distributeurs : L'escargot de Cendrey

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Problème de fabrication : PH instable dans le temps**
- Risques encourus par le consommateur : **Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rappporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus précocement ou plus tardivement (2 heures jusqu'à 10 jours). L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Des signes digestifs (constipation, vomissements, diarrhée) accompagnent souvent les signes neurologiques.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre